

Vive le Missel... de Saint-Jean XXIII !

Author : Jean-Marie Vaas

Categories : [Billet](#), [Non classé](#)

Date : 7 mai 2014



La canonisation du pape Jean XXIII n'a pas seulement entraîné l'ajout au calendrier liturgique d'un nouveau saint ou l'adjonction de nouvelles prières à la forme ordinaire du Missel romain. C'est aussi la forme extraordinaire du Missel romain qui se trouve ainsi requalifiée, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes de ces qualifications présentes qui agissent sur le passé. On parlait de Missel tridentin ou de Missel de Saint Pie V. L'explication était logique en raison de la promulgation d'une nouvelle édition du Missel romain, en 1969, par le pape Paul VI. Le rattachement de la nouvelle édition du Missel romain à Paul VI devait forcément créer un lien, dans les esprits, entre un livre liturgique et le pape. Puis, à la suite du Motu proprio *Ecclesia Dei* de 1988, on parla de Missel de 1962 ou de Missel de Jean XXIII. En effet, l'autorité romaine avait retenu comme édition normative du Missel romain anté-paulinien l'édition de 1962 (et non celle de 1965, comme ce fut le cas par l'indult de 1971). Par la suite, on a parla de Missel du Bienheureux Jean XXIII, puis de forme extraordinaire du rite romain. Ce devait être l'effet de la béatification de 2000 et du Motu proprio de 2007. Certes, les expressions mentionnées précédemment sont utilisées alternativement. Désormais, à la suite de la canonisation du 27 avril 2014, le missel traditionnel pourra bénéficier d'un patronage illustre. Bref, un bon coup de publicité ! Et si l'on faisait campagne sur le Missel du pape Saint-Jean XXIII ? Cela pourrait permettre de balayer les accusations de passéisme ou d'opposition à l'action du pape Jean XXIII. Petite anecdote: l'abbé Berto, théologien de Mgr Lefebvre, avait reconnu que le Missel approuvé en 1962 mettait en oeuvre la constitution conciliaire *Sacrosanctum Concilium*... Est-ce le cas de l'ensemble des célébrations actuelles ?

Jean-Marie Vaas